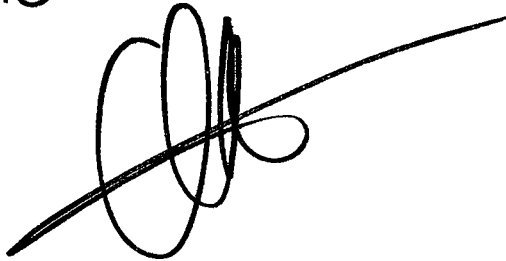


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERGERAC - 2401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 21/12/2025 - 5243 - 2016 B 00417 - 800 333 858 - 4 MINUTES 34

Authifié conforme



Etats Financiers au 31 Octobre 2024

SOMMAIRE

Bilan----- 1

Résultat ----- 2

**GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC**
Dépôt du : 21/12/2025
N° du Dépôt : 5263
SIRENE : 800 333 858
N° de Gestion : 2016 BULF

Sarl 4 MINUTES 34

BILAN SIMPLIFIE

Période du 01/11/2023 au 31/10/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice Clos le 31/10/2024				Exercice Clos le 31/10/2023	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds Commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	9014	9014				0,00%
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISE	9014	9014				0,00%
Matières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	4 639		4 639	42,70%	5 354	39,77%
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	6 224		6 224	57,30%	8 107	60,23%
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	10 863		10 863	100,00%	13 461	100,00%
TOTAL GENERAL ACTIF	19 877	9014	10 863	100,00%	13 461	100,00%

PASSIF	Exercice Clos le 31/10/2024				Exercice Clos le 31/10/2023	
Capital social ou individuel (dont versé:7)		1 736	15,98%		1 736	12,90%
Ecart de réévaluation						
Réserve légale		174	1,60%		174	1,29%
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau		1 798	16,55%		2 434	18,08%
Résultat de l'exercice		609	5,61%		-635	-4,72%
Provisions réglementées						
CAPITAUX PROPRES		4 317	39,74%		3 709	27,55%
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées						
Avances et Acomptes reçus sur commande en cours						
Fournisseurs et comptes rattachés			0,00%			0,00%
Autres dettes		6 546	60,26%		9 752	72,45%
Produits constatés d'avance						
DETTES		6 546	60,26%		9 752	72,45%
TOTAL GENERAL PASSIF		10 863	100,00%		13 461	100,00%

Sarl 4 MINUTES 34

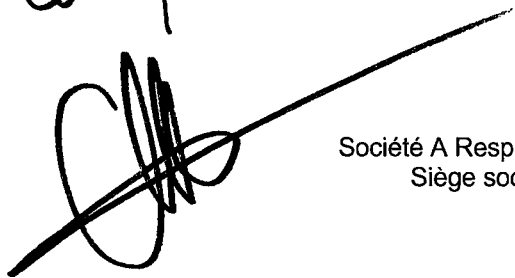
COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

Période du 01/11/2023 au 31/10/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RESULTAT		Exercice Clos le 31/10/2024		Exercice Clos le 31/10/2023		Variation	%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services		82 068	99,99%	78 524	100,00%	3 544	4,51%
Chiffres d'Affaires Nets		82 068	99,99%	78 524	100,00%	3 544	4,51%
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits		7	0,01%	3			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		82 075	100,00%	78 527	100,00%	3 548	4,52%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
autres achats et charges externes		45 602	55,98%	48 531	61,31%	-2 929	-6,04%
Impôts, taxes et versements assimilés		917	1,13%	404	0,51%	513	126,98%
Rémunérations du personnel		22 005	27,01%	18 336	23,16%	3 669	159,24%
Charges sociales		12 942	15,89%	11 726	14,81%	1 216	10,37%
Dotations aux amortissements		0		164			
Dotations aux provisions							
Autres charges			0,00%	1	0,00%	-1	-100,00%
Total des charges d'exploitation		81 466	100,00%	79 162	100,00%	2 304	2,91%
RESULTAT D'EXPLOITATION		609		-635		1 244	
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RESULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		609		-635		1 244	
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		0		0		0	
Total des Produits		82 075	100,00%	78 527	100,00%	3 548	4,52%
Total des Charges		81 466	99,26%	79 162	100,81%	2 304	2,91%
RESULTAT NET		609	0,74%	-635	-0,81%	1 244	
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

Certifié Conforme



4minutes34

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1736,00 Euros
Siège social : Lieu-dit Le Mas 24560 Bouniagues
RCS 800333858 Bergerac

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 12 janvier 2025**

Le 12 janvier 2025,
À 14 heures 30,

Les associés de la société 4minutes34 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social ou par visioconférence, sur convocation de la gérance faite par lettre simple adressée à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Michael Cixous en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président de séance constate que l'ensemble des associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêtés au 31/10/2024
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,**
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/10/2024 et quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le **31/10/2024**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 609 Euros de la manière suivante :

- 609 Euros au report à nouveau créateur.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIR POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures 23

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés présents et représentés.

<u>Le Gérant</u> Monsieur Michael Cixous	<u>Associée</u> Madame Sonia Cruchon
--	--

